

ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION TECHNIQUE

POUR LA SAISON 2018-2019

PRÉSENTATION

Cette note présente les modifications principales concernant la réglementation technique 2018-2019.

Ces évolutions prennent en compte les remarques formulées par les clubs et les comités départementaux et régionaux dans les questionnaires relatifs à l'évaluation du système compétitif et des programmes, plus particulièrement en GAM et en GAF.

GÉNÉRALITÉS

- Des précisions sur les règles de fonctionnement et sur les possibilités d'aménagements ouvertes aux comités départementaux et régionaux, en particulier afin d'adapter les filières et circuits compétitifs au volume de gymnastes, mais avec obligation de respecter les programmes de la fédération et l'organisation générale :
 - Pour les territoires avec de petits effectifs, possibilité de réduire le nombre de compétitions par rapport aux circuits compétitifs présentés en Fédéral et en Performance ;
 - Pour les territoires avec de gros effectifs, possibilité de prévoir des finalités différentes afin de gérer les flux (par exemple compétition A à finalité nationale et compétition B à finalité régionale), en Fédéral et en Performance.
- Des précisions également sur les modalités d'adaptation des circuits compétitifs pour les départements et régions d'outremer et la Corse compte tenu des spécificités de ces territoires (pas d'échelon inter-départemental notamment).
- Mise en place du certificat médical performance. Les compétiteurs qui s'engagent dans une catégorie relevant du niveau de pratique Performance doivent présenter un certificat annuel de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition. Avec saisie par le club dans l'application Licences et contrôles dans l'application EngaGym (un gymnaste sans certificat enregistré ne peut pas être engagé dans une catégorie Performance).
- Demande d'harmonisation du nom des compétitions pour les différents échelons territoriaux, sur la base d'un document de référence réalisé au niveau fédéral.

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

- Pour les filières Fédérale A et Fédérale B : réajustement et enrichissement des grilles d'éléments.
- En Fédérale B, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge et d'organiser des finalités différentes afin de gérer les flux de compétiteurs, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération.
- En Fédérale A, possibilité d'organiser des finalités différentes afin de gérer les flux de compétiteurs. Pour les catégories à finalité autre que nationale, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge, en individuel et en équipe, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération.
- En Fédérale A, création de catégories individuelles à finalité régionale ou regroupement : 10-11 ans / 12-13 ans / 14 ans et plus. Le choix est laissé aux régions de mettre en place ce nouveau circuit compétitif ou de conserver le fonctionnement actuel, avec des classements individuels réalisés lors des compétitions par équipes, et ce pour toutes les compétitions d'orientation et finales territoriales, à l'exception du Trophée fédéral. Si le comité régional choisit de créer les compétitions individuelles, il n'y a plus de classement des individuels sur les compétitions par équipes.
- Passerelle entre Performance et Fédéral : possibilité d'engager un ou deux individuels Performance dans une équipe en Fédéral.
- Mise en place de la revue d'effectif régionale des jeunes. Gymnastes de 9 et 10 ans. Équipe au format 5/5/3. Programme : tests spécifiques et techniques. Action support : revue d'effectif en octobre 2018. EXPERIMENTAL en 2018.
- Modification des règles pour les changements de composition d'équipe en Fédérale B et Fédérale A (prise en compte des décisions du comité directeur, validation électronique du 11 décembre 2017 et du 13 janvier 2018).

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

- En Fédérale B, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge et d'organiser des finalités différentes afin de gérer les flux de compétiteurs, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération.
- En Fédérale B, pour les programmes : enrichissement des grilles d'éléments, musique autorisée et attribution de bonifications (2 maximum par agrès). 1 seul programme Fédéral B avec 5 éléments pour toutes les catégories d'âge (spécificités pour les hauteurs d'agrès des 7-9 ans).
- En Fédérale A, possibilité d'organiser des finalités différentes afin de gérer les flux de compétiteurs. Pour les catégories à finalité autre que nationale, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge, en individuel et en équipe, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération.
- En Fédérale A, pour les programmes : enrichissement des grilles d'éléments, attribution de valeurs d'éléments (1 ou 2 points).
- En Fédérale A : création de compétitions individuelles à finalité inter-départementale. Catégories d'âge : 10-11 ans / 12-13 ans / 14-15 ans / 16-17 ans / 18 ans et plus. Le choix est laissé aux régions de mettre en place ce nouveau circuit compétitif ou de conserver le fonctionnement actuel, avec des classements individuels réalisés lors des compétitions par équipes, et ce pour toutes les compétitions d'orientation et finales territoriales, à l'exception du Trophée fédéral. Si le comité régional choisit de créer les compétitions individuelles, il n'y a plus de classement des individuelles sur les compétitions par équipes.

- En Fédérale A : création d'une catégorie Équipe 10-11 ans.
- Modification des règles pour les changements de composition d'équipe en Fédérale B et Fédérale A (prise en compte des décisions du comité directeur, validation électronique du 11 décembre).
- En Performance, format 5/5/3 pour la catégorie 8-9 ans et ajustements du programme.
- Création de catégories individuelles à finalité régionale sur le programme Performance : 14-15 ans / 16-17 ans / 18 ans et +.
- Passerelle entre Fédéral et Performance : possibilité de monter une gymnaste par club et par saison d'une équipe Fédérale A dans une équipe Performance.
- Possibilité d'engagement direct au niveau régional pour les gymnastes ayant participé au championnat de France individuel 2018 et concourant sur le même programme en 2019.
- Possibilité d'engagement direct au niveau régional pour les gymnastes ayant participé à la revue d'effectif 2018 et n'étant pas sélectionnées pour le championnat de France Élite 2019.
- Mise en place de la revue d'effectif régionale des jeunes. Gymnastes de 9, 10 et 11 ans. Équipe au format 5/5/4. Programme : performance. Action support : revue d'effectif en novembre 2018. EXPERIMENTAL en 2018.
- En Élite, pour les catégories Espoir-Junior-Senior, possibilité de faire le minima de points pour l'accès au championnat de France Élite sur les rencontres du TOP 12 (si participation sur 4 agrès). Ceci en plus des compétitions déjà répertoriées (tournoi de Combs la Ville, Massilia, contrôle DHN).

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

- Coupe formation 2 validée ou coupe formation 3 présentée dans son intégralité obligatoire pour l'accès en filière Fédérale individuelle, au lieu de coupe formation 3 présentée à l'heure actuelle.
- Règles d'accès assouplies pour les individuelles performance 7-9 ans : pour les 7-8 ans, coupe formation 3 ou 4 présentée en parallèle ou validée et pour les 9 ans, coupe formation 3 validée.
- Création de la catégorie individuelle Nationale C 10-11 ans (un engin). Cela implique un début de championnat de France le vendredi en fin de journée.
- Classement par année d'âge en Nationale A 10 ans et 11 ans et en Avenir seulement si le nombre de gymnastes dans chaque catégorie d'âge est supérieur ou égal à 7. Si ce n'est pas le cas, classement 10-11 ans cumulé.
- Modification de la règle des ex aequo, avec départage en cas d'ex aequo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur.
- Mise en place de la revue d'effectif régionale des jeunes. Gymnastes de 10 et 11 ans. Équipe de 4 gymnastes dont au minimum 2 âgées de 10 ans. Programme : nationale 10-11 ans. Action support : revue d'effectif en décembre 2018. EXPERIMENTAL en 2018.

TRAMPOLINE

- Prise en compte du temps de vol pour toutes les compétitions sélectives de la filière Nationale. Ceci implique que les comités régionaux s'équipent d'une machine temps de vol.
- Changement des années d'âges de la catégorie 15-17 ans pour l'ensemble des filières. Celle-ci passe à 15 -16 ans par suite du changement des années d'âges de la catégorie juniors à la FIG.

TUMBLING

- Suppression des classements individuels en filière Fédérale. Compétition par équipe uniquement sur les étapes de sélection et pour la finale nationale.
- Réintroduction d'une série finale au championnat de France pour les catégories 11-12 ans et 13-14 ans.
- Ajout d'une condition de mise en place des différentes divisions pour le championnat de France par équipes, avec un nombre référence à atteindre pour l'organisation de la catégorie Nationale 2.
- Précisions sur le mode de sélection pour les championnats de France par équipe, avec également la prise en compte des clubs situés en départements et régions d'outremer.
- Modification des années d'âge pour s'aligner sur la FIG :
 - Filière Élite : 13-14 ans, 15-16 ans, Senior ;
 - Filière Nationale : 11-12 ans, 13-14 ans, 15-16 ans, 17 ans et +.
- Augmentation du niveau de juge requis pour juger au championnat de France en filière Élite : niveau 4 contre niveau 3 jusqu'à présent.

AÉROBIC

- En Fédérale B, création de 4 nouveaux imposés ajoutés à ceux existants.
- En Fédérale B, modification de la composition des groupes qui est actuellement 5 à 8 gymnastes. Pour le développement, une équipe pourra être composée également de 3 ou 4 gymnastes. Une bonification de +0.5 point sera accordée à partir de 5 gymnastes.
- Changement de surface de compétition pour les solos nationaux B 15 ans et + : passage de 7x7m à 10x10m.
- Harmonisation du nombre d'acrobaties en Nationale B et Nationale A : possibilité d'en présenter 2.
- Mise en place des porters / collaborations existant déjà en Élite et Nationale A 15 ans et + pour les catégories suivantes : Nationale B 12 ans et +, Nationale Hilo, Nationale Step, Nationale A 12-14 ans. Le bonus porter reste réservé aux Élites et Nationaux B 15 ans +.

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

- Création d'un championnat de France par équipes, dont la finale se déroulera avec le championnat de France par équipes en Trampoline et Tumbling.

TEAMGYM

- Mise en place d'une procédure de validation des triples rotations au tumbling et au mini-trampoline, pour les équipes engagées en catégorie Europe (en cours de réflexion).
- Pas de séparation en deux finales nationales : maintien de toutes les catégories sur le FestiGym.